

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 4 mars à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès (arrivée à la question n°5), Mme JAUBERT Sylvie MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, OLIVERO Albert, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, JACQUES Jean (pouvoir de Mlle JACQUES Elisabeth), LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : Melle JACQUES Elisabeth (ayant donné pouvoir à M. JACQUES Jean) et M. MARTIN Jacques.

Délibération n°2013/ 11

OBJET : PARTENARIAT COMMUNAUTE / ASSOCIATION AUSSI- CONVENTION 2013.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT qu'au titre de l'année 2013, l'Association AUSSI sollicite, une aide de **18 406.50 €** sous la forme d'un partenariat économique à concrétiser par une convention au terme de laquelle la Communauté souscrirait auprès de l'Association 1 123 Heures de prestations (soit 55 H par Commune + 353 H au titre du reliquat 2012) plus 1 000 € de frais divers pour le compte des 14 Communes regroupées en son sein. (le taux horaire pris en compte est de **15.50 €** toutes charges comprises et peut être majoré s'il y a modification du taux horaire SMIC)

CONSIDERANT que ce partenariat constitue une aide pour l'Association et lui permettra également de fournir plus de travail à des personnes en difficultés.

CONSIDERANT l'intérêt de cette action,

Sur proposition de Monsieur Bruno VAGINAY, Vice-Président, délégué aux Finances,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

(Mme CORDIER et M.LOUISON n'ayant pas pris part au vote)

- **ACCEPTE** la proposition de la Commission des Finances et décide de modifier en ce sens le partenariat que lui propose pour l'année 2013 l'Association AUSSI.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir à cet effet avec ladite Association
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au paiement des 1 123 Heures de prestations fournies par l'Association aux 14 Communes soit **17 406.50 €** et des frais divers à hauteur de 1 000 euros au Budget 2013 de la Communauté, Art 61521.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. LANFRANCHI.

